

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

UNION DE BANQUES ARABES ET FRANÇAISES – U.B.A.F.

EXERCICE 2024

COMPTES ANNUELS

Bilan social

COMPTE DE BILAN SOCIAL PUBLIABLE			
(en milliers d'euros)	12/2024	12/2023	Notes
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP	441 317	493 222	1
Effets publics et valeurs assimilées	45 641	73 752	3
Créances sur les établissements de crédit	890 970	674 573	1
Opérations avec la clientèle	770 146	638 149	2
Obligations et autres titres à revenu fixe	-0		3
Actions et autres titres à revenu variable			4
Participations et autres titres détenus à long terme	411	389	5
Parts dans les entreprises liées		747	5
Immobilisations incorporelles	1 950	2 092	6
Immobilisations corporelles	1 834	1 348	6
Autres actifs	9 054	17 745	7
Comptes de régularisation	27 149	22 171	7
TOTAL DE L'ACTIF	2 188 471	1 924 189	
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	1 567 123	1 356 072	8
Opérations avec la clientèle	104 536	126 462	9
Dettes représentées par un titre	7 700		10
Autres passifs	21 177	18 154	11
Comptes de régularisation	78 834	23 700	11
Provisions pour risques et charges	56 794	51 116	12
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			12
Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	352 306	348 685	13
Capital souscrit	250 727	250 727	
Réserves	93 943	76 769	
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	7 636	21 188	
TOTAL DU PASSIF	2 188 471	1 924 189	

HORS BILAN			
(en milliers d'euros)	12/2024	12/2023	Notes
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements donnés de l'activité bancaire	1 966 419	2 015 664	14
Engagements de financement	195 931	210 064	
Engagements de garantie	1 770 488	1 805 600	
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements reçus de l'activité bancaire et des organismes d'assurance publics et privés	550 315	421 010	15
Engagements de financement			
Engagements de garantie	550 315	421 010	
OPERATIONS DE CHANGE			
Monnaie à recevoir	432 702	330 010	16
Monnaie à livrer	425 375	330 244	

Résultat social

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL PUBLIABLE

(en milliers d'euros)	12/2024	12/2023	Notes
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	132 061	123 380	
Intérêts et charges assimilés	(98 540)	(87 578)	
Revenus des titres à revenu variable	9	7	
Commissions (produits)	48 038	43 951	
Commissions (charges)	(5 303)	(3 095)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2	(35)	
Autres produits nets d'exploitation bancaire	27	(1)	
PRODUIT NET BANCAIRE	76 294	76 629	16
Charges générales d'exploitation	(59 068)	(52 209)	17
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 879)	(1 508)	17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 347	22 912	
Coût du risque	(4 994)	909	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 353	23 821	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	12 853	23 821	
Résultat exceptionnel	(2)	(187)	19
Impôt sur les bénéfices	(2 715)	(2 446)	20
Dotations / reprises de Fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées			
RESULTAT NET	7 636	21 188	
Résultat par action (en euros)	4.66	12.93	

Annexes aux Comptes Individuels

31 décembre 2024

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Stabilisation de l'économie mondiale : Après plusieurs années de perturbations, la croissance mondiale s'est stabilisée en 2024, à hauteur de 3.2 %, avec des prévisions similaires pour 2025. Cette stagnation pourrait entraver le développement économique global et compromettre la transition vers un développement durable.
- Poursuite de la désinflation : L'inflation mondiale a continué de diminuer en 2024, contribuant à un environnement économique plus stable.
- Tensions géopolitiques persistantes : L'année 2024 a été marquée par une intensification des conflits, notamment au Proche-Orient et Afrique.
- Résultat d'exploitation positif : Malgré un contexte économique mondial complexe, notre entreprise a maintenu un résultat d'exploitation positif. Cette performance résulte d'une dynamique commerciale soutenue, d'un positionnement stratégique sur les secteurs prioritaires, d'une gestion optimisée de nos actifs grâce à la syndication, et d'une proximité renforcée avec nos partenaires.
- Coût du risque de crédit maîtrisé : le coût de risque est nul, reflétant une gestion prudente et efficace de nos engagements.
- Vigilance accrue sur les zones à haut risque : Face aux tensions géopolitiques renforcées, nous avons réorienté notre sélection d'opérations vers des maturités plus courtes, tout en maintenant une vigilance accrue sur les pays à haut risque.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement important pouvant avoir une incidence sur les comptes sociaux est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers adoptée est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes de conversion des opérations en devises

Le bilan de chaque entité est converti directement de la devise d'origine des opérations en euros au cours de clôture du 31 décembre.

De façon générale, les produits et charges de commissions ou intérêts et les frais généraux en devises sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation. Les intérêts comptabilisés en courus font l'objet d'une réévaluation jusqu'à leur date d'échéance.

Les résultats de chaque mois en devises locales des différentes entités sont convertis en euro au cours de fin de mois. La différence entre les contre valeurs euro du cumul des résultats mensuels des entités et la contre-valeur du résultat annuel au cours du 31 décembre est imputée sur les fonds propres.

Les différences entre le coût historique des moyens permanents d'exploitation en devises et leur contre-valeur au cours de clôture sont enregistrées dans les comptes de régularisation sans incidence sur le résultat.

Les titres de participations libellés en devises sont enregistrés pour la contre-valeur historique du coût d'achat ou de souscription. Les devises nécessaires à l'acquisition des titres de participation sont achetées contre euro.

Principes de séparation des exercices

Les opérations sont enregistrées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts sont acquis au jour le jour, ils sont donc comptabilisés *prorata temporis* au compte de résultat.

Les commissions sur garanties et sur les crédits à moyen et long termes sont enregistrées *prorata temporis*.

Les commissions sur crédits documentaires sont enregistrées au moment de leur encaissement.

Principes d'enregistrement des créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'acquisition.

Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal.

La notation interne est utilisée pour le suivi des expositions de nos contreparties ainsi que pour le calcul des provisions risques pays et la notation externe est utilisée pour le calcul de risque de crédit selon la méthode standard.

Créances douteuses

Le déclassement en créances douteuses est réalisé sur la base des critères définis par l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07 :

- impayé(s) de plus de 90 jours sauf cas non liés à la situation financière du débiteur ;
- situation financière du débiteur, indépendamment de tout impayé, constituant un risque avéré (procédures d'alerte) ;
- contentieux directement engagé entre l'établissement et sa contrepartie.

Sont alors considérées comme créances douteuses toutes sommes dues tant en intérêts qu'en capital.

Les créances douteuses sont comptabilisées au bilan pour leur montant net de garanties dès lors que l'émetteur de la garantie est considéré comme solvable et que les conditions d'éligibilité de la garantie sont satisfaites.

Sont présumées créances douteuses compromises les créances pour lesquelles un retour à la normale n'est pas prévisible dans un avenir proche ou les créances dont l'échéance contractuelle n'est pas honorée depuis plus d'un an.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont plus comptabilisés.

L'encours douteux compromis, dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé, doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Cette décision revient au Comité des Risques Sensibles.

Lorsqu'un risque avéré de non recouvrement partiel ou total apparaît, les créances douteuses font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat.

L'évaluation des garanties est effectuée lors de l'étude des crédits et révisée lors de la classification en encours douteux. Elle sert de base au calcul des dépréciations à constituer.

L'évaluation du risque fait l'objet d'un examen trimestriel dans le cadre d'un Comité des Risques Sensibles qui fixe le montant des dépréciations.

En application de l'article 2221-7 du règlement ANC 2014-07, la constatation d'un risque avéré sur une contrepartie entraînerait par contagion le déclassement de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ladite contrepartie.

Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, le Comité des Risques Sensibles examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Les règles de contagion ne concernent pas les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même (cas de l'escompte commercial).

Conformément à l'article 2221-5 du règlement ANC n°2014-07, le reclassement des créances douteuses dans les encours sains est effectué après apurement de tous les impayés ou restructuration de la dette.

Les dépréciations pour créances douteuses sont inscrites directement en minoration de l'actif, tandis qu'au compte de résultat le net des dotations sur les reprises est enregistré en coût du risque.

Règles particulières aux crédits restructurés

Compte tenu des délais de règlement habituellement constatés sur ces crédits, le passage en créance douteuse est repoussé au douzième mois qui suit l'échéance contractuelle. La règle de contagion est appliquée à la totalité des encours non échus de ces crédits au-delà du douzième mois de l'échéance, tant en capital qu'en intérêts, restée impayée.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC n°2014-07, une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et

l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration, doit être enregistrée par le débit du compte de résultat. Le taux d'actualisation à retenir est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Principes de passage en perte des créances douteuses

Une perte pour créance irrécouvrable est comptabilisée lorsque le Comité des Risques Sensibles estime que la créance ne pourra plus être recouvrée ou lorsque la créance douteuse est cédée. Le montant de la perte correspond au montant enregistré de la créance.

Le passage en perte est enregistré dès lors que les éléments reconnus par les dispositions légales et réglementaires locales sont réunis.

Le coût du risque inclut le montant des pertes sur créances irrécupérables, couvertes et non couvertes, et celui des récupérations sur créances amorties.

Principes d'enregistrement du portefeuille titres

Conformément au titre 3 du livre 2 du règlement ANC 2014-07, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation et parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme.

L'U.B.A.F. n'a pas de titres classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 10% ou, éventuellement, inférieures à 10% lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la représentation au sein des organes sociaux de l'entité émettrice ou l'existence d'une autre détention indirecte. Les frais d'acquisition sont constatés en charge.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Lorsqu'ils sont classés dans l'une de ces deux dernières catégories, les titres sont :

- enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition (frais exclus) ou, en cas de transfert, à la valeur estimée en fonction des règles propres à leur catégorie d'origine ;
- évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu, sans compensation avec les plus-values latentes, à la constitution d'une provision pour dépréciation des immobilisations financières.

Titres de placement à revenus fixe

La totalité des titres à revenu fixe est classée en titres de placement. Les entrées en portefeuille sont enregistrées au prix d'acquisition, au pied de coupon. Les frais d'acquisition et de cession sont portés en charges. Les différences positives ou négatives entre le prix d'achat et la valeur de remboursement (surcote / décote) font l'objet d'un étalement linéaire en compte de résultat sur la durée restant à courir du titre.

Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice :

- au cours de fin décembre pour les valeurs cotées,
- au niveau des dernières transactions sur les titres non cotés.

Pour les titres non couverts par un dérivé, les moins-values résultant de la comparaison entre la valeur comptable et la valeur estimative font l'objet de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Pour les titres couverts par un dérivé, une plus ou moins-value nette est calculée, correspondant à la somme de la plus ou moins-value du titre et de la plus ou moins-value du dérivé. La moins-value nette doit faire l'objet d'une dépréciation tandis que la plus-value nette latente ne doit pas être prise en compte.

Titres de placement à revenu variable

Les titres à revenu variable sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Ils sont valorisés au prix de marché pour les valeurs cotées ou au dernier cours de transaction connu pour les titres non cotés. Compte tenu de la nature du portefeuille uniquement constitué de titres d'OPCVM monétaires, la valeur figurant au bilan est celle correspondant au prix de marché.

Principes d'enregistrement des opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré

L'U.B.A.F. comptabilise les opérations de couverture conformément aux dispositions du titre 5 du règlement ANC n°2014-07.

Swaps de taux

Les swaps de taux sont utilisés en micro-couverture pour couvrir, du risque de taux, une opération identifiée dès l'origine. Ces couvertures sont réalisées en même temps que l'opération couverte, dans la même devise, pour la même durée et avec la même référence de taux variable.

Les swaps de taux sont également utilisés en macro-couverture pour couvrir le fonds de roulement.

Les décalages de trésorerie peuvent également être couverts par des opérations de swaps de taux.

Les différentiels de taux payés ou reçus sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis sur la durée résiduelle de l'instrument couvert. Le produit ou la charge ainsi constaté vient de manière symétrique compenser le produit ou la charge de l'élément couvert. Si ce dernier est évaluable au prix de marché, seule la différence négative entre le prix de marché du swap et celui de l'instrument couvert est inscrite au débit du compte de résultat.

Les soultes payées ou reçues sur des positions de couverture dénouées par des opérations en sens inverse réalisées avec la même contrepartie, correspondant à la différence de valeur des deux transactions, sont étalées sur la durée résiduelle de l'opération de couverture initiale.

FRA

Les FRA sont principalement utilisés pour couvrir les décalages de trésorerie. Le différentiel de taux payé ou reçu à la date de valeur de l'opération est étalé sur la durée de l'opération faisant l'objet de la couverture.

Principes d'enregistrement des dettes et créances rattachées

Les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'émission. Les intérêts sont enregistrés prorata temporis et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal. Les surcotes ou décotes sur les titres émis sont étalées linéairement sur la durée d'émission des titres.

Principes d'enregistrement des immobilisations et règles d'amortissement

Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette constituée par leur coût d'acquisition diminué des amortissements. Aucune réévaluation libre ou légale n'a été pratiquée.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels acquis ou créés. Un amortissement linéaire est pratiqué sur une durée de cinq ou sept ans pour les logiciels du site central et sur trois ans pour les applicatifs de bureautique. Les mêmes règles d'amortissement sont appliquées pour le matériel informatique.

Les autres immobilisations acquises depuis le 1er janvier 1996 sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

Durées d'amortissement

Immeubles - agencements, installations	de 10 à 30 ans
Mobilier, matériel	10 ans
Matériel roulant, machines	5 ans
Matériel et logiciel informatique site central	de 5 à 7 ans
Matériel informatique micros	3 ans

Principes d'enregistrement des éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels représentent les charges et produits qui ne se rapportent pas au cycle normal de l'exploitation de l'entreprise. Ces éléments peuvent provenir d'opérations en capital, bénéfice ou perte sur la vente ou mise au rebut d'une immobilisation, cession des titres de participation.

Principes d'enregistrement des provisions

Provisions collective – Risque pays

Les provisions pour risques sont des provisions de précaution permettant de couvrir les risques existants sur les engagements de toute nature de bilan et de hors bilan non douteux sur l'ensemble des pays du monde, ainsi que sur les intérêts courus afférents.

La méthode de calcul des provisions collective - risques pays a fait l'objet d'un changement de méthode sur l'exercice 2015.

Les provisions calculées depuis 2015 prennent pour base les engagements pondérés (EAD) en fonction de leur équivalent risque de crédit. On applique à ces engagements les pondérations suivantes :

- Probabilité de Défaut (PD) en fonction du rating interne UBAF de la contrepartie,
- Application d'un Loss Given Default (LGD) : on utilise le LGD standard, soit 45% de l'engagement,
- Application d'une pondération de durée compte tenu que les Probabilités de Défaut sont à 1 an et que les engagements de l'UBAF sont majoritairement à court terme,
- Application d'une probabilité de défaut stressée (probabilité * 1,5 pour les pays jugés plus risqués par la direction des risques ou qui représentent une forte concentration dans le portefeuille de l'UBAF),
- Application d'une pondération supplémentaire pour le risque de modèle de 20%.

Provisions pour litiges

Les litiges avec les établissements de crédits ou la clientèle qui ne concernent pas le dénouement d'une créance donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour litiges pour le montant du risque évalué par le Comité des Risques Sensibles.

L'UBAF peut faire régulièrement l'objet de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour charges

Les charges probables dues à un événement ou à une décision survenue au cours de l'exercice, si elles peuvent faire l'objet d'une évaluation précise de leur montant, donnent lieu à comptabilisation d'une provision pour charge.

1.ACTIF

* Note 1 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Caisse, Banques Centrales et CCP
(en milliers d'euros)

La rubrique Caisse, Banques centrales et CCP comprend les espèces en caisse et les comptes à vue dans les instituts d'émission des pays où l'U.B.A.F. est implantée. Ce poste est composé dans sa presque totalité par les comptes de réserves obligatoires auprès des instituts d'émission.

Détail des créances sur les établissements de crédit
(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes courants	77 733	39 619
Prêt interbancaire	401 448	393 448
Prêts de nature commerciale court terme	379 767	238 049
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	27 000	7
Créances douteuses brutes	0	55
Créances rattachées	5 022	3 449
Total créances brutes	890 970	674 629
Dépréciations	0	(55)
Total	890 970	674 573

Détail des créances douteuses sur les établissements de crédit
(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	0	55
Créances douteuses compromises publiques		
Créances douteuses compromises privées		
Total	0	55

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Prêts interbancaires	401 448
Prêts de nature commerciale court terme	379 767
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	27 000
	808 215

Détail des créances sur les établissements de crédit par durée restant à courir (en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
599 131	207 776	1 308	0	808 215

Ventilation géographique des créances sur les établissements de crédit (en pourcentage)

La ventilation par zone géographique est faite sur des créances brutes de dépréciations (dépréciations non déduites).

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	51,84%	63,83%	36,17%
Monde arabe	27,55%	6,63%	93,37%
Europe hors EEE* et Suisse	7,18%	27,32%	72,68%
Asie hors Japon	10,95%	0,21%	100,00%
Amérique latine	0,61%	0,00%	100,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	1,87%	31,25%	68,75%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des créances avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes courants	23 796	1 385
Financement commerce international	660 007	598 514
Financement d'équipement moyen et long terme	81 887	34 005
Autres crédits	577	815
Créances rattachées	3 879	3 430
Créances douteuses brutes	15	15
Total créances brutes	770 161	638 164
Dépréciations	(15)	(15)
Total	770 146	638 149

Détail des créances douteuses sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	0	0
Créances douteuses compromises publiques	0	0
Créances douteuses compromises privées	15	15
Total	15	15

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Financement commerce international	660 007
Financement d'équipement moyen et long terme	81 887
Autres crédits	577
	742 571

Détail des créances sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
568 526	173 368	577	0	742 571

Ventilation géographique des créances non douteuses sur la clientèle

(en pourcentage)

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	38,75%	0,00%	100,01%
Monde arabe	11,45%	46,13%	53,87%
Europe hors EEE* et Suisse	18,24%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	28,51%	0,00%	100,00%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	3,04%	100,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

Ventilation géographique des créances douteuses sur la clientèle et dépréciations afférentes
(en pourcentage)

Zones	Créances clientèle douteuses	Dépréciations associées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	0%	0%
Monde arabe	0%	0%
Europe hors EEE* et Suisse	100%	100%
Asie hors Japon		
Amérique latine		
Océanie		
Afrique		
*Espace Economique Européen	100 %	100 %

La totalité des créances douteuses sont des créances privées.

*** Note 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXES, EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées détenus par l'U.B.A.F. sont tous cotés.

Détail des obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées

(en milliers d’euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute		
Dépréciation		
<i>Valeur nette</i>		
Divers		
Total obligations et autres titres à revenu fixe		
Effets publics et valeurs assimilées		
Valeur brute	45 642	73 754
Dépréciation	1	2
<i>Valeur nette</i>	45 641	73 752
Total effets publics et valeurs assimilées	45 641	73 752
TOTAL	45 641	73 752

Les effets publics et valeurs assimilées correspondent à des titres de créances négociables émis par les organismes publics et mobilisables auprès de l'institut d'émission.

Répartition par durées restant à courir des obligations et autres titres à revenu fixe et effets publics et valeurs assimilées

(valeurs brutes et divers - en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
45 641				45 641

Comparaison des valeurs comptables et de marché des obligations et effets publics

(en milliers d’euros - hors créances rattachées)

	Valeur brute comptable	Valeur de remboursement	Valeur de marché	Provision	Différence VM-VC
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Effets publics et valeurs assimilés	45 641	45 765	45 765	1	1

*** Note 4 : ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE**

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Prix d'achat	0	0
Provision	0	0
Valeur nette	0	0

*** Note 5 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

	Capital en devises	Capitaux Propres incluant le résultat en euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats en euros	Valeur comptable des titres détenus en euros	Montant des prêts et avances accordés en euros
Autres participations					410 691	
				Total	410 691	

Valeur brute en fin d'exercice des participations et part dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
- Filiales		747
- Participations	411	389
Total brut	411	1 136

*** Note 6 : IMMOBILISATIONS**

(en milliers d'euros)

Immobilisations brutes	31.12.2023	Acquisition	Cession / mise au rebut	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	11 021	1 013	24	0	(68)	11 944
- Autres immobilisations incorporelles	10 975	1013	24	0	(68)	11 898
- Droit au bail	46					46
Immobilisations corporelles	6 618	1 207	118	(3)	(21)	7 683
- Terrain, constructions d'exploitation	0					0
- Agencements, installations	2 084	396	51	0	(11)	2 418
- Matériel de transport	126	0	0	0	5	131
- Matériel de bureau et mobilier	4 408	811	67	(3)	(15)	5 135
- Immobilisations corporelles en cours	0					0
TOTAL	17 640	2 219	142	(3)	(89)	19 625

Amortissement	31.12.2023	Dotation	Diminution	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	8 930	1 148	22		(62)	9 994
- Autres immobilisations incorporelles	8 930	1 148	22		(62)	9 994
Immobilisations corporelles	5 271	732	120	0	(33)	5 849
- Terrain, constructions d'exploitation	0					0
- Agencements, installations	1 691	283	52	0	(19)	1 903
- Matériel de transport	48	19	0	0	3	69
- Matériel de bureau et mobilier	3 532	430	68	0	(17)	3 877
TOTAL	14 201	1 880	142	0	(95)	15 843

Net immobilisations incorporelles	2 092					1 950
Net immobilisations corporelles	1 348					1 834

*** Note 7 : AUTRES ACTIFS et COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Autres actifs	0	0
Intérêts et produits à recevoir	5 655	4 853
Compte de recouvrement	0	0
Dotations succursales - cristallisation de change	8 843	8 843
Autres comptes de régularisation	21 705	26 220
Total	36 203	39 916

2.PASSIF

* Note 8 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Détail des opérations interbancaires et assimilées

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à vue	152 255	183 725
Emprunts interbancaires à terme	1 027 076	832 572
Dépôts de nature commerciale à terme	372 883	325 157
Dettes rattachées	14 909	14 618
Total	1 567 123	1 356 072

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Opérations interbancaires terme	1 027 076
Dépôts de nature commerciale	372 883
	1 399 959

Les dépôts de nature commerciale effectués par des banques sont liés aux opérations de crédits documentaires.

Ventilation des opérations interbancaires et assimilées par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
915 562	481 552	2 411	434	1 399 959

Ventilation géographique des opérations avec les établissements de crédit

(en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	6,69%	46,04%	53,96%
Monde arabe	73,71%	32,75%	67,25%
Europe hors EEE* et Suisse	0,00%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	2,68%	2,29%	97,71%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	16,91%	30,11%	69,89%

*Espace Economique Européen

100,00 %

* Note 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des opérations avec la clientèle et assimilées

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à vue	30 301	36 312
Comptes à terme	73 899	90 106
Pension livrée		
Dettes rattachées	336	44
Total	104 536	126 462

Ventilation des comptes à terme clientèle par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
48 890	25 009			73 899

Ventilation géographique des opérations avec la clientèle et assimilées

(en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	34,28%	0,00%	100,00%
Monde arabe	11,81%	0,00%	100,00%
Europe hors EEE* et Suisse	12,06%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	2,65%	0,00%	100,00%
Amérique latine	39,20%	0,00%	100,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	0,00%	0,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 10 : TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

(en milliers d'euros)

	Valeur brute comptable	Valeur de remboursement	Valeur de marché
TITRES DE CREANCES	7 700		7 331

Ventilation des titres de créance négociables par durée restant à courir en valeur brute

(en milliers d'euros)

<= 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
	7 700			7 700

*** Note 10 : COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF et AUTRES PASSIFS**
(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Etat - taxes et impôts	2 240	2 419
Provisions sur charges sociales et retraites	11 953	10 666
Autres passifs	6 984	5 069
Total autres passifs	21 177	18 154

Le montant des indemnités de fin de carrière pour les salariés du siège, de Singapour, du Japon et de la Corée du Sud s'élève à 5 427 milliers d'euros.

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et charges à payer, comptes fournisseurs	11 935	8 943
Comptes en attente d'affectation et de régularisation	66 899	14 757
Total comptes de régularisation	78 834	23 700

*** Note 11 : PROVISIONS et FRBG**

(en milliers d'euros)

Type de provision	31.12.2023	Dotations	Reprises non utilisées	Reprise utilisées	Virement de poste à poste	Variation de change	31.12.2024
Provisions collectives - risques pays	50 866	11 318	8 286				53 898
Provisions pour litiges	250	2 646					2 896
Provisions sur engagements de hors-bilan	0						0
Sous-total	51 116	13 964	8 286	0	0	0	56 794
FRBG	0						0
TOTAL	51 116	13 964	8 286	0	0	0	56 794

a. Les provisions collectives - risques pays ont été constituées selon les règles exposées dans la note sur les principes comptables.

Le stock de provisions affecté à la couverture de ces engagements est de 54 millions d'euros. La couverture totale représente **2.32 %** des encours nets de garanties.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par zones géographiques des créances ayant servi de base au calcul de la provision pour risque pays.

Ventilation géographique des provisions collectives - risque pays et des encours couverts

(en pourcentage)

Les taux de couverture et la répartition géographique en pourcentage indiqués ci-après sont calculés par rapport aux encours nets des garanties reçues telles qu'elles sont définies dans les Principes comptables.

ZONES GEOGRAPHIQUES	Part des encours nets totaux	Couverture par provision risque
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	25,81%	1,87%
Monde arabe	34,70%	2,75%
Europe hors EEE* et Suisse	10,63%	1,38%
Asie hors Japon	19,10%	1,89%
Amérique latine	0,30%	5,12%
Océanie	0%	0%
Afrique	9,47%	3,76%
*Espace Economique Européen	100,00 %	2.32 %

b. Les provisions pour litiges englobent les risques juridiques et de conformité.

c. Les provisions sur risques de hors bilan couvrent les engagements figurant au hors bilan pour lesquels un risque de perte est considéré comme probable en fonction d'événements connus à la clôture de l'exercice.

*** Note 12 : CAPITAUX PROPRES****Variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)

	Capital social	Réserve Légale	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2023	250 727	15 727		61 042		21 188	348 685
Dividendes versés au cours de l'exercice						(4 015)	
Variation de capital							
Variation des primes et réserves		1 059		16 114		(17 174)	
Affectation du résultat de l'exercice antérieur							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice						7 636	
Autres mouvements							
Solde au 31.12.2024	250 727	16 786		77 156		7 636	352 305

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 2025 d'affecter 382 K€ à la réserve légale, 1 158 K€ en réserve ordinaire et 6 096 K€ en distribution de dividendes.

Répartition du capital

Le capital est divisé en 1 638 740 actions de 153 euros de nominal réparties en deux catégories :

- les actions A détenues par les actionnaires arabes qui représentent 52,99 % du capital
- les actions B détenues en quasi-totalité par CA CIB depuis juillet 2005 qui représentent 47,01 % du capital. L'U.B.A.F. est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de CA CIB.

Les actions A et B confèrent des droits strictement identiques en matière de vote et de dividendes.

Actionnaires	Capital détenu	
	en euros	en pourcentage
Actions B		
CA CIB	117 867 069	47,01 %
Actions de garantie groupe B	306	
Actions A		
Ubac Nederland B.V. (<i>en cours de restructuration</i>)	57 976 596	23,12 %
Banque Extérieure d'Algérie	23 452 911	9,35 %
Central Bank of Egypt	14 813 460	5,91 %
Libyan Arab Foreign Bank	13 960 332	5,57 %
Banque Centrale Populaire	12 520 143	4,99 %
Arab African International Bank	9 416 997	3,76 %
Riyad Bank	717 417	0,29 %
Actions de garantie groupe A	1 930	
Total	250 727 161	100 %

Opérations avec les entreprises liées et les parties liées

Les transactions effectuées par l'U.B.A.F. avec les entreprises liées et les parties liées ne présentent pas une importance significative et ont été conclues aux conditions normales de marché.

Opérations avec l'actionnaire principal

Les principales opérations en cours au 31 décembre 2024 avec le groupe Crédit Agricole sont les suivantes (en milliers d'euros):

Swaps de taux d'intérêts (en prix de marché)	(9 982)
Emprunts interbancaires	
Titres	
Prêts interbancaires	1 044

3.HORS BILAN

* Note 13 : ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d’euros)

	31.12.2024			31.12.2023
	Banques	Clients	Total	
Engagements de financements donnés	5 000	190 931	195 931	210 064
dont ouverture de crédits confirmés	5 000	69 223	74 223	69 233
dont crédits documentaires (import)		106 121	106 121	140 790
dont autres engagements		15 587	15 587	40
Engagements de garantie donnés	919 371	851 118	1 770 489	1 805 600
dont garanties de remboursement de crédits	14 049	12 449	26 498	37 669
dont cautions de marchés	406 230	621 879	1 028 110	908 825
dont crédits documentaires (export)	499 057	216 777	715 834	859 058
dont autres	35	12	47	47

Parmi les engagements de garantie 2 K€ d’euros d’engagements sont considérés comme douteux, ils ne sont couverts par aucune provision.

* Note 14 : ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d’euros)

Les engagements reçus présentés ci-dessous ne recensent que les engagements reçus d’établissements de crédit et d’assureurs.

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement	5 000	
Engagements de garantie	550 321	421 010

* Note 15 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME

(en milliers d’euros)

Monnaie	A recevoir	A livrer	Net à recevoir	Net à livrer
EUR	66 141	308 185		242 044
USD	352 537	25 913	326 624	
GBP	14 024		14 024	
JPY		51 110		51 110
KRW		27 431		27 431
SGD		12 736		12 736
Autres				
Total	432 702	425 375	340 648	333 321

*** AUTRES INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN :**

Opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré
(en milliers d'euros)

Instruments financiers		
	Nominal	Valeur de marché
Swaps de taux - micro-couverture	0	0
Swaps de taux - macro-couverture	296 000	(9 982)
FRA		

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la banque sont effectuées exclusivement pour couvrir des positions de taux correspondant au portefeuille de catégorie B ou C de l'article 2 du règlement n° 90-15 de la Commission bancaire. Ces opérations sont principalement matérialisées par des instruments de gré à gré. Il n'existe aucune activité de négociation sur les instruments financiers.

Engagements de retraite

a – Régimes de retraite à prestations définies

Ces régimes ne concernent que les entités asiatiques. Les prestations sont calculées de manière statistique en fonction du dernier salaire et de l'ancienneté. Elles sont gérées par des organismes spécialisés appelant les versements. Au 31 décembre 2024 il n'y a donc pas d'engagements hors bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies.

b – Engagement au titre des retraites complémentaires antérieures à 1993

Suite à l'accord du 13 septembre 1993, les banques FBF se sont engagées à verser des cotisations supplémentaires à leur caisse de retraite, dans la limite de 4 % de leur masse salariale, pour combler le déficit entre le niveau des pensions du nouveau et de l'ancien régime. Au 31 décembre 2024, l'engagement potentiel maximal de la banque est nul.

4.RESULTAT

* Note 16 : PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	132 070	123 380
opérations avec les établissements de crédit	84 864	77 286
opérations avec la clientèle	45 000	42 576
obligations ou autres titres à revenu fixe	2 206	3 518
dettes subordonnées		
Intérêts et charges assimilés	(98 540)	(87 578)
opérations avec les établissements de crédit	(93 942)	(84 852)
opérations avec la clientèle	(4 598)	(2 726)
obligations ou autres titres à revenu fixe		
dettes subordonnées		
Commissions (produits)	48 038	43 951
Commissions (charges)	(5 303)	(3 095)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2	-35
opérations sur titres de placement	2	-35
plus-values et moins-values	0	(419)
dotations et reprises de provisions	2	384
opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Autres produits nets d'exploitation bancaire	0	1
PRODUIT NET BANCAIRE	76 294	76 630

* Note 17 : DETAIL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Frais de personnel	31 118	31 118
- salaires fixes et variables	23 111	21 258
- charges de retraites	1 718	1 545
- autres charges sociales	8 003	7 122
- intéressement et participation	1 158	706
- impôts, taxes, versements assimilés	591	487
Impôts et taxes	1 245	1 435
Autres charges d'exploitation	25 121	21 164
Total frais généraux	60 947	53 717

Honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)

	31.12.2024
Certification des comptes – Ernst & Young	146
Certification des comptes - PricewaterhouseCoopers	145
Autres – Ernst & Young	0
Autres - PricewaterhouseCoopers	25

Il n'y a pas eu de frais somptuaires engagés par l'U.B.A.F.

*** Note 18 : COÛT DU RISQUE**
(en milliers d’euros)

Le coût du risque se décompose comme suit :

	31.12.2023	Incidences de change	Dotations (a)	Reprises non utilisées (b)	Reprises utilisées	Transfert	Dotations nettes (a - b)	31.12.2024
Dépréciation des douteux	70				55			15
Provisions pour risques et charges	51 116		13 964	8 286			5 678	56 794
Risque pays	50 866		11 318	8 286			3 032	53 898
Litiges	250		2 646				2 646	2 896
Risque sur le hors-bilan	0							0
TOTAL PROVISIONS	51 186	0	13 964	8 286	55	0	5 678	56 809
Charge sur litiges							0	
Récupération sur créances amorties							(684)	
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes							0	
TOTAL COUT DU RISQUE							4 994	

*** Note 19 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**
(en milliers d’euros)

Le résultat exceptionnel est constitué de 2 K€ de pertes opérationnelles.

*** Note 20 : IMPÔT SUR LES BENEFICES**
(en milliers d’euros)

Le montant de l'impôt sur les bénéfices comptabilisés au cours de l'exercice 2024 se répartit comme suit :

	31.12.2024
Siège	(1 114)
Singapour	(1 154)
Corée	(422)
Japon	(25)
TOTAL	(2 715)

Après imputation, le siège bénéficie d'une perte fiscale reportable estimée à 29.7 millions d'euros au 31 décembre 2024

5.AUTRES INFORMATIONS

*** Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction et de surveillance (Art R 123-198 1° du CC)**

Les rémunérations et avantages en nature attribués aux organes de direction s'élèvent à 853 445 euros.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu au titre de leur rémunération directe et des remboursements de frais dans le cadre de leurs fonctions dans la banque la somme de 475 086 euros.

Il n'a été accordé au cours de l'exercice 2024 aucun crédit ou avance aux membres des organes de direction.

*** Effectifs**

Les effectifs calculés en équivalent temps plein sont de 327 au 31 décembre 2024

*** Article L 511-45 du code monétaire et financier**

Aux termes de cet article, il est fait obligation aux sociétés de publier des informations sur leurs implantations dans des pays fiscalement non coopératifs.
L'UBAF n'est pas implanté sur des pays fiscalement non coopératifs.